

Communiqué de presse CMC Les Cèdres, le 29 mai 2018

**L'ARS Nouvelle Aquitaine demande sans fondement juridique l'arrêt d'activité de la nouvelle unité d'oncologie du CMC Les Cèdres à Brive.  
La clinique dépose 2 recours en contentieux pour excès de pouvoir.**

Le 8 janvier dernier, le CMC Les Cèdres ouvrait une nouvelle unité d'oncologie de jour de 6 places qui permet de dispenser notamment des traitements en chimiothérapie. Cette unité complète l'importante activité de chirurgie carcinologique et offre ainsi aux patients, sur un même site, un parcours cohérent de soins.

L'équipe soignante dédiée est composée de quatre cancérologues spécialisés en urologie, pneumologie et gastro-entérologie et d'une oncologue médicale (unique praticien de cette spécialité inscrite au tableau du Conseil départemental de l'ordre des médecins de la Corrèze), nouvellement arrivée et qui oriente, puis suit les patients. Des infirmières formées à la chimiothérapie, une équipe d'annonce, et une équipe de soins de support complètent le dispositif.

De plus, des aménagements, conçus par les équipes soignantes, de la nouvelle unité ont été réalisés : 300 m<sup>2</sup> refaits à neuf, au total 200 000 euros d'investissement.

Afin de pouvoir dispenser des traitements en chimiothérapie et disposer des préparations magistrales de médicaments anticancéreux injectables, le CMC Les Cèdres a établi une convention inter-établissement avec le CMC Tronquières à Aurillac ; une démarche qui appelle une simple information auprès de la tutelle et ne relève en aucun cas d'un régime d'autorisation. Par ailleurs, la clinique a reçu un accueil favorable du Conseil départemental de l'ordre des médecins et de la Ligue contre le cancer 19 pour ce projet.

L'ARS Nouvelle Aquitaine a bloqué l'ouverture du service 48h avant exprimant son refus d'autorisation... qui n'était pas demandée parce qu'il n'est simplement pas requis !

*« Les patients sont au milieu de cette situation ubuesque. Nous pouvons par exemple prescrire des traitements en chimiothérapie par perfusion mais ne pouvons plus les administrer, devant renvoyer ailleurs nos patients. Que leur dire quand le temps est si précieux pour eux ? Cette offre de soins de proximité fait aujourd'hui défaut à la population de Brive. Mes 5 confrères cancérologues et oncologues sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'exercer leur métier à cause d'une décision administrative sans fondement » !, précise le Dr Péan, président de la commission médicale de l'établissement (CME) du CMC Les Cèdres.*

*« Nous avons démarré ce projet avec nos équipes il y a 18 mois. C'est un projet médical très solide, il est surtout nécessaire à une bonne prise en charge des patients suivis pour un cancer. Toutes les démarches administratives ont été suivies à la lettre, d'ailleurs la*

*chronologie de notre dossier atteste de nombreux échanges avec l'ARS en direction de laquelle nous avons toujours agi en toute transparence. Toutes les préconisations de l'Inca ont été respectées. L'ARS Nouvelle Aquitaine interdit tout simplement une activité pour laquelle son avis n'est pas requis par le code de la Santé qui nous régit. Nous sommes face à une obstruction sans fondement légal et avons donc choisi de donner une tournure judiciaire à notre dossier », explique Isabelle Bielli Nadeau, directrice de l'établissement.*

La direction du CMC Les Cèdres a déposé le 18 février dernier, un recours hiérarchique auprès de la ministre, Agnès Buzyn, et une requête pour abus de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges.

*« Nous espérons que très rapidement le bon sens va l'emporter. A terme, la solution gagnante pour tous, patients et professionnels de santé est de disposer durablement d'un pôle d'excellence en cancérologie qui mutualise les ressources médicales de l'hôpital et de la clinique et qui puisse accueillir les patients du Lot, la Corrèze et la Dordogne. Une demande que nous avons encore réitérée en avril auprès de notre tutelle régionale »,* avance le Dr Péan.

Activité en cancérologie du CMC Les Cèdres, quelques chiffres :

- Près de 50 % des cancers en urologie et digestif
- 46 % des séjours, cancer du côlon-rectum
- 27 % des cancers en général

Source : Rapport du Pôle études statistiques et évaluation, ARS Nouvelle Aquitaine, février 2017

[www.les-cedres.com](http://www.les-cedres.com)

Contact presse CMC Les Cèdres :

Véronique Molières, BVM communication – 06 82 38 91 32